

Simplification de la structure du capital de Perrot Duval Holding SA, Genève, et fusion avec Infranor Inter AG, Zürich

En date du 29 octobre 2014, l'assemblée générale ordinaire de Perrot Duval Holding SA a en particulier approuvé la division de ses actions au porteur, la conversion de ses bons de participation en actions au porteur ainsi que la fusion avec Infranor Inter AG. La fusion a également été approuvée par les actionnaires d'Infranor Inter AG lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2014.

La présente annonce informe les actionnaires et participants au sujet des opérations d'échange requises dans le cadre de la division, de la conversion et de la fusion. Elle contient en outre les informations relatives à la cotation des actions au porteur de Perrot Duval Holding SA qui ont été créées dans le cadre de la division, de la conversion et de la fusion.

La présente annonce ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'article 652a resp. 1156 CO, ni un prospectus de cotation au sens des articles 27ss du Règlement de cotation de SIX Swiss Exchange AG. Elle ne constitue pas une offre de vente d'actions ou d'autres papiers-valeurs de Perrot Duval Holding SA ou d'Infranor Inter AG et ne remplace pas le prospectus de cotation. Les décisions d'investissement en actions au porteur Perrot Duval Holding SA se fondent exclusivement sur la base du prospectus de cotation publié par Perrot Duval Holding SA.

La présente annonce ainsi que les autres documents de cotation des actions au porteur Perrot Duval Holding SA et les informations qu'ils contiennent ne doivent pas être diffusées dans des Etats qui limitent ou interdisent la diffusion publique de telles informations de par la loi.

DATE DE REFERENCE

La division des actions au porteur, la conversion des bons de participations en actions au porteur ainsi que la fusion seront inscrites au Registre du commerce le 7 novembre 2014.

Le premier jour de négoce des nouvelles actions au porteur de Perrot Duval Holding SA est fixé au 10 novembre 2014.

Les actions au porteur d'Infranor Inter AG seront décotées le 10 novembre 2014; le dernier jour de négoce est fixé au 7 novembre 2014.

DIVISION DES ACTIONS AU PORTEUR DE PERROT DUVAL

1 ancienne action au porteur d'une valeur nominale de CHF 1'000 (valeur 290'691) sera convertie en

20 nouvelles actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 chacune (valeur 25'262'070)

CONVERSION DES BONS DE PARTICIPATION DE PERROT DUVAL

1 ancien bon de participation d'une valeur nominale de CHF 50 (valeur 290'693) sera converti en

1 nouvelle action au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 (valeur 25'262'070)

RAPPORT D'ECHANGE DES ACTIONS INFRANOR INTER EN ACTIONS PERROT DUVAL (FUSION)

7 actions au porteur Infranor Inter AG d'une valeur nominale de CHF 20 chacune (valeur 724'910) seront échangées contre

1 nouvelle action au porteur Perrot Duval Holding SA d'une valeur nominale de CHF 50 (valeur 25'262'070). La différence d'arrondi («fractions») qui survient lors de l'échange de toutes les actions au porteur Infranor Inter AG d'un actionnaire en actions au porteur Perrot Duval Holding SA selon un rapport de 7:1, sera également créditée à l'actionnaire. De plus, chaque actionnaire d'Infranor Inter AG a le droit, entre le 12.11.2014 et le 19.11.2014, de vendre ses fractions ou d'acquiescer les fractions nécessaires de manière à obtenir une action au porteur Perrot Duval Holding SA entière. Le morcellement des fractions ainsi que leur montant minimal s'élève à 0.143. Le prix fixe de chaque fraction se monte à CHF 17.50.

OBLIGATION DE DEPOT NEGOCE / COTATION

Une obligation de dépôt incombe à tous les détenteurs d'actions Perrot Duval Holding SA.

Le négoce des anciennes actions au porteur Perrot Duval Holding SA d'une valeur nominale de CHF 1'000 chacune et des bons de participation d'une valeur nominale de CHF 50 chacun selon le Domestic Standard de SIX Swiss Exchange AG prendra fin au 7 novembre 2014 (dernier jour de négoce).

Le négoce des anciennes actions au porteur Infranor Inter AG d'une valeur nominale de CHF 20 chacune selon le Domestic Standard de SIX Swiss Exchange AG prendra fin au 7 novembre 2014 (dernier jour de négoce); la décotation aura lieu le 10 novembre 2014.

Le premier jour de négoce des actions au porteur Perrot Duval Holding SA d'une valeur nominale de CHF 50 chacune selon le Domestic Standard de SIX Swiss Exchange AG est fixé au 10 novembre 2014.

PROCEDURE POUR LES ACTIONNAIRES ET LES PARTICIPANTS

Dépositaires: pour les actions au porteur et les bons de participation Perrot Duval Holding SA ainsi que pour les actions au porteur Infranor Inter AG qui sont détenus dans un compte de dépôt ouvert, la banque dépositaire effectue automatiquement la conversion (division des actions au porteur et conversion des bons de participation Perrot Duval Holding SA), respectivement l'échange (actions au porteur Infranor Inter AG en actions au porteur Perrot Duval Holding SA) et le traitement des fractions.

Conservation des titres à domicile: les actionnaires de Perrot Duval Holding SA et d'Infranor Inter AG ainsi que les participants de Perrot Duval Holding SA qui conservent leurs actions au porteur ou leurs bons de participation à domicile ou dans un coffre bancaire sont priés de s'adresser directement à la Neue Helvetische Bank au plus tard le 6 novembre 2014 (Doris Donnelly +41 (0)44 204 57 70 / doris.donnelly@neuehelvetischebank.ch) au sujet de la conversion (division des actions au porteur et conversion des bons de participation Perrot Duval Holding SA), respectivement de l'échange (actions au porteur Infranor Inter AG en actions au porteur Perrot Duval Holding SA) et du traitement des fractions.

Information importante: dès le 10 novembre 2014, les personnes conservant leurs titres à domicile ne pourront plus faire valoir leurs droits directement à l'encontre de Perrot Duval Holding SA en produisant leurs certificats d'actions ou de bons de participation. Dans ces cas, une confirmation bancaire sera toujours requise.

Il est renvoyé au prospectus de cotation du 31 octobre 2014.

RESTRICTIONS DE VENTE

Notamment aux Etats-Unis d'Amérique, aux «US Persons», dans l'Espace Economique Européen (EEE), au Royaume-Uni, en Australie, au Canada et au Japon. Il est renvoyé pour le surplus au prospectus de cotation du 31 octobre 2014.

DROIT APPLICABLE ET FOR

Droit suisse / Genève

BANQUE CHARGEE DE LA TRANSACTION

NEUE HELVETISCHE BANK AG

NUMEROS DE VALEUR

Actions au porteur Perrot Duval d'une valeur nominale de CHF 1'000 chacune (anciennes)

SIX SIS AG	ISIN	Tickersymbol
290 691	CH0002906912	PED

Bons de participation Perrot Duval d'une valeur nominale de CHF 50 chacun (anciens)

290 693	CH0002906938	PEDP
---------	--------------	------

Actions au porteur Infranor Inter d'une valeur nominale de CHF 20 chacune (anciennes)

724 910	CH0007249102	INI
---------	--------------	-----

Actions au porteur Perrot Duval d'une valeur nominale de CHF 50 chacune (nouvelles)

25 262 070	CH0252620700	PEDU
------------	--------------	------

Zürich, le 30 octobre 2014

